



## **Salaires, suppressions de postes, conditions de travail, réformes : éducation en danger**

### **Grève unitaire le 1<sup>er</sup> février**

Pour nos salaires, contre les suppressions de postes **55 pour le premier degré et 80 pour le second degré dans l'académie**, contre la mise en place des réformes à marche forcée, nos organisations syndicales FSU, FNEC FP - FO, CGT Educ'Action, SUD éducation appellent à une action de grève et des manifestations le 1<sup>er</sup> février 2024.

En 5 ans la politique éducative et le mépris des 4 ministres qui se sont succédés n'ont pas pas changé.

La crise de recrutement dans l'éducation se pérennise, et toutes les études montrent que la faiblesse des salaires est le premier obstacle à l'attractivité des métiers de l'éducation. Nos organisations exigent de véritables augmentations salariales en particulier par une augmentation significative du point d'indice pour tous les personnels dans ce contexte de forte inflation, ainsi que l'abandon du pacte qui est un échec. Les personnels ont bien compris qu'il ne s'agissait pas d'une revalorisation. Par ailleurs, le ministre s'entête à refuser les mesures salariales d'urgence qui permettraient de sortir les AESH et les AED de la précarité.

Il est encore temps de renoncer aux suppressions de postes pour permettre notamment d'alléger les effectifs par classe mais aussi d'assurer les remplacements. Il faudrait également recruter davantage de personnels dans l'ensemble des équipes pluriprofessionnelles ... La dégradation des conditions de travail, la perte du sens du métier doivent être pris au sérieux. La formation continue saccagée, l'inclusion sans moyens, les effectifs nombreux dans les classes, etc. : tout cela contribue à dégrader encore davantage les conditions de travail.

Sur la question de l'inclusion, tous les voyants sont au rouge et les personnels enseignants et AESH sont à un point de rupture. C'est pourquoi nos organisations revendiquent :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté, le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH, des recrutements d'AESH et de moyens humains à hauteur des besoins.
- L'abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'Ecole inclusive (statut d'emploi d'ARE fusionnant les AESH et les AED, mise en place des pôles d'appui à la scolarité permettant à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH) et l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels.

Le projet de réforme du lycée professionnel est emblématique du moins d'école, moins d'enseignant·es, plus d'entreprises, plus d'externalisation des missions, et plus de management ! Cette réforme est à rebours des enjeux éducatifs, elle engage des bouleversements majeurs qui auront aussi un impact lourd sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels exerçant en lycées professionnels et sur les conditions d'apprentissage des élèves.

Nos organisations en exigent le retrait ! Elles demandent au ministre de renoncer à présenter ce projet et à engager de véritables concertations au sein du ministère de l'Education nationale sur la base d'un diagnostic rigoureux à partager sur l'état de l'enseignement professionnel tant pour les élèves que pour les conditions de travail des personnels avant toute réforme.

Plus globalement, les mesures "Choc des savoirs" annoncées par l'ex-Ministre dessinent un projet d'école qui revient sur l'objectif de démocratisation et aggrave les inégalités. Elles vont encore dans le sens d'un contrôle accru du travail enseignant (manuel unique, méthodes imposées, évaluations standardisées) contre la liberté pédagogique.

Pour toutes ces raisons, les organisations FSU, FNEC FP - FO, CGT Educ'action et Sud éducation appellent à se mobiliser par des actions diversifiées dès maintenant et à préparer une journée de grève et de manifestations le 1er février :

**VANNES : 10 h 30, Esplanade du Port**

**LORIENT : 10 h 30, Place de l'Hôtel de Ville**